

DOSSIER : 200825 064762 02
Bordereau : 1
N° travail : 024949
Date d'édition : 16/10/2020

§ Identification du point de prélèvement
Nom : Commune de DOMBLANS
UGE : 70 - ADD.COMM. DE DOMBLANS
Installation : 405 - DOMBLANS
PSV : 484 SORTIE STATION

Commune de DOMBLANS
Mairie
39210 DOMBLANS

§ Payeur : Commune de DOMBLANS

Date de prélèvement : 29/09/2020	Date de réception : 29/09/2020 14:00	Date de début d'analyse : 29/09/2020
----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

§ Type d'eau : T1
§ Type visite : P2
§ Type analyse : P2
§ Motif prélèvement : Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.
Préleveur : BEAUD Nathanaël (LDA39)
Observations préleveur : Néant
Heure de prélèvement : 10:30

L'analyse des paramètres terrain est effectuée par le préleveur.

@ Prélèvements réalisés selon la norme FD T90-520 par le LDA39 couverts par l'accréditation COFRAC

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
Paramètres de terrain				
@ Chlore libre HYDME0852 - DPD au comparateur	0.25	mg/L Cl ₂		
@ Chlore total HYDME0852 - DPD au comparateur	0.30	mg/L		
Température de l'eau Electrométrie	15.3	°C		<25
@ pH mesuré à la température de l'eau NF EN ISO 10523	7.4	pH		
Paramètres microbiologiques				
@ Microorganismes revivifiables à 36°C NF EN ISO 6222	<1	n/mL		
@ Microorganismes revivifiables à 22°C NF EN ISO 6222	3	n/mL		
@ Coliformes totaux NF EN ISO 9308-1 (2000 abrogée)	<1	n/100mL		<1
@ Escherichia coli NF EN ISO 9308-1 (2000 abrogée)	<1	n/100mL	<1	
@ Enterocoques intestinaux NF EN ISO 7899-2	<1	n/100mL	<1	
@ Spores anaérobies sulfite-réducteurs NF EN 26461-2	<1	n/100mL		<1
Paramètres physico-chimiques				

DOSSIER : 200825 064762 02
Bordereau : 1
N° travail : 024949
Date d'édition : 16/10/2020

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
@ Turbidité NF EN ISO 7027-1	<0.20	NFU		<2.01
@ Conductivité corrigée à 25°C NF EN 27888	573	µS/cm		entre 200 et 1100
Température de mesure Electrométrie	19.3	°C		
Couleur Evaluation sensorielle	0	qual.		
Odeur Evaluation sensorielle	0	qual.		
Aspect Evaluation sensorielle	0	qual.		
@ Azote ammoniacal (NH4) NF T 90-015-2	<0.01	mg NH4/L		<0.1
@ Nitrites (NO2) NF EN 26777	<0.01	mg NO2/L	<0.1	
@ Chlorures NF EN ISO 10304-1	18	mg Cl/L		<250
@ Nitrates (NO3) NF EN ISO 10304-1	8.1	mg NO3/L	<50	
@ Sulfates NF EN ISO 10304-1	38	mg SO4/L		<250
@ Titre hydrotimétrique NF T 90-003	27.9	°f		
@ Carbone Organique Total NF EN 1484	<0.5	mg C/L		<2
@ TAC-(Titre alcalimétrique complet) NF EN ISO 9963-1	23.2	°f		

@ paramètre accrédité (ec) = en cours d'analyse N/A ou N.M. = non analysé ou non mesuré N.D. = non déterminé

☒ = non conforme aux limites * = référence non satisfaite Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

Conclusion sur la conformité :

EAU CONFORME selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres analysés.

DOSSIER : 200825 064762 02
Bordereau : 1
N° travail : 024949
Date d'édition : 16/10/2020

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
------------	-----------	--------	--------------------	-----------------------

*Toute demande de renseignements concernant ce prélèvement doit être adressée à l'ARS de Franche-Comté - UTSE 39
CS 60152 - 39015 LONS LE SAUNIER CEDEX - Tél. 03.84.86.83.46 - Fax : 03.81.65.58.65*

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté.
« Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'accréditation disponible sur demande »

Autres destinataires :
ARS DE FRANCHE-COMTE - UTSE 39

Stéphanie Bassard
Signataire habilitée
Hydrologie



Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu ou échantillonné. Toutes les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole §. Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'information erronée.

La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au prélèvement et/ou au résultat pour déclarer ou non la conformité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation et signalées ci-dessus par le symbole @. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral d'EA.

Ce rapport complet annule tout rapport provisoire émis antérieurement.

Conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en contactant le LDA39.